

## Le Brevet des collèges (session JUIN 2020)

Le brevet des collèges est un diplôme national obtenu à l'issue des examens de fin d'année. Il prend en compte divers éléments :

- **Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du premier domaine et de chacun des quatre autres domaines du socle commun de connaissances, de compétences et de culture** atteint par le candidat

Pour chacune des quatre composantes du domaine 1 « les langages pour penser et communiquer » et pour chacun des quatre autres domaines de formation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture établi

- 10 points si le candidat obtient le niveau « Maîtrise insuffisante » ;
- 25 points s'il obtient le niveau « Maîtrise fragile » ;
- 40 points s'il obtient le niveau « Maîtrise satisfaisante » ;
- 50 points s'il obtient le niveau « Très bonne maîtrise » ;

- **Des points supplémentaires** sont accordés aux candidats ayant suivi un **enseignement de complément (Latin)** selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- **10 points** si les objectifs d'apprentissage du cycle sont **atteints** ;
- **20 points** si les objectifs d'apprentissage du cycle sont **dépassés**.

*Le niveau atteint est apprécié par l'enseignant ayant eu en charge l'enseignement de complément suivi par l'élève.*

- **Les notes obtenues aux épreuves de l'examen du brevet :**

- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de français, histoire et géographie et enseignement moral et civique ;
- une épreuve écrite qui porte sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
- une épreuve orale qui porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4, du parcours Avenir, du parcours citoyen ou du parcours d'éducation artistique et culturelle.

Pour chacune des trois épreuves obligatoires de l'examen, le candidat obtient de 0 à 100 points.

Contrôle continu	
Langue française à l'écrit et à l'oral	/50
Langages mathématiques, scientifiques et informatiques	/50
Représentation du monde et activité humaine	/50
Langues étrangères	/50
Systèmes naturels et systèmes techniques	/50
Langage des arts et du corps	/50
Formation de la personne et du citoyen	/50
Méthodes et outils pour apprendre	/50
<b>Total</b>	<b>/400</b>

Contrôle final	
<b><i>Epreuves écrites :</i></b>	
• Français (3h)	/100
• Mathématiques (2h)	/100
• Histoire - géographie et Enseignement Moral et Civique (2h)	/50
• Sciences (sciences de la vie et de la terre, technologie, sciences physiques) (1h)	/50
<b><i>Epreuve orale (entre 15 et 25 minutes)</i></b>	
• Expression orale, maîtrise de la langue	/100
• Connaissances et compétences	
<b>Total</b>	<b>/400</b>
<b>Enseignement de complément</b>	
• LCA (Latin / maxi 20 pts)	
<b>Total</b>	<b>/20</b>

Le diplôme national du brevet est décerné aux candidats ayant obtenu un nombre total de points au moins égal à 400 sur 800.

Le diplôme délivré au candidat admis porte :

- La mention « **assez bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **480 sur 800** ;
- La mention « **bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **560 sur 800** ;
- La mention « **très bien** », quand le candidat a obtenu un total de points au moins égal à **640 sur 800**.